Déplacements doux : moyen de transport et équipement

Les champs marqués d'un * sont obligatoires ▶ Renseignez vos coordonnées

Veuillez séle	ctionner le mode et transport et les accessoires, renseignez la quanti
□ le montant av	ant de charger vos pièces justificatives.
Moyens de trans	•
Moyens de tra	nsports doux
o Vélo	
	ssistance électrique, Vélo bi ou triporteur, draisienne électrique, dispositif
	sformer un vélo classique en VAE (dont roue électrifiée, batterie, etc.)
o Trottinette	·
o Trottinette	
○ Gyroroue/G	
Skateboard	·
o veio pour p	ersonne en situation de handicap
Prix d'achat to	tal TTC 00,00 €
Indiquez le prix total toutes charges comprises	
Accessoires —	
Antivol en U	
Les antivols de type	chaîne et plastique ne sont pas subventionnés.
Quantité	
Prix d'achat to	tal TTC 00,00 €
☐ Dispositif de ı	marquage, de traçage, système d'alarme et puce de géolocalisation pour vélo
Quantité	
Quantite	
Prix d'achat to	tal TTC 00,00 €
	e avant et arrière
Quantité	
Prix d'achat to	tal TTC 00,00 €
Casqua	
Casque	
Quantité	
Prix d'achat to	tal TTC 00,00 €
	siège enfant pour vélo et barres de protection enfants
Quantité	
Prix d'achat to	tal TTC 00,00 €
☐ Vêtements de	
Cape ou ponch	
 Manteau et pa 	
Quantité	
Prix d'achat to	tal TTC 00,00 €
☐ Sac. sacoche.	panier, top-case, porte-bagage
Quantité	

Prix d'achat total TTC 00,00 €		
☐ Remorque enfant pour vélo		
Quantité		
Prix d'achat total TTC 00,00 €		
□ Chariot/caddie de course pour vélo		
Quantité		
Prix d'achat total TTC 00,00 €		
Réparation et remise en état de vélo		
☐ Réparation et remise en état de vélo		
Quantité		
1 réparation par vélo.		
Indiquez 2 si les réparations concernent 2 vélos.		
Prix d'achat total TTC 00,00 €		

▶ Pièces à fournir

Vos engagements

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements précédemment indiqués et avoir pris connaissance du règlement municipal en matière de transition écologique

☐ Je m'engage à utiliser le moyen de transport pour les déplacements du quotidien (travail, études, courses,...)

☐ Je m'engage à ne pas revendre le moyen de transport subventionné dans les 3 ans suivant la date de demande de la prime.

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente est qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

☐ Je m'engage à respecter le code de la route et adopter les bons réflexes.



La Ville de La Madeleine, agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce formulaire sur la base de votre consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités en la matière

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation de la finalité puis seront supprimées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Enfin, vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du Responsable de traitement, ou de son délégué à la protection des données à l'adresse : dpd@ville-lamadeleine.fr

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL via leur site www.cnil.fr

Règlement Général de Protection des Données-

C Après avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles, cidessus, de la Ville de La Madeleine, je consens à la fourniture de mes données personnelles.

https://www.ville-lamadeleine.fr/politique-de-confidentialite

CAPTCHA Question mathématique 9 + 3 = Trouvez la solution de ce problème mathématique simple et saisissez le résultat. Par exemple, pour 1 + 3, saisissez 4.

Envoyer

À télécharger

Fichier

Règlement d'attribution d'aide financière municipale en matière de transition écologique (.pdf - 251.71 Ko)

Fichier

<u>Code de la route : trottinettes électriques et les nouveaux engins de déplacement personnel (.pdf - 959.34 Ko)</u>

A SAVOIR

Au sein d'un même foyer, **une seule aide** sera attribuée pour l'ensemble de la catégorie « moyens de transport doux » **par période de 3 ans.**

Les vélos pour enfant (inférieur à 26 pouces) et les modèles de vélos dédiés exclusivement à des activités de loisirs ne sont pas subventionnés (ex : BMX, vélo de piste, vélo de course haut de gamme,...)

Les trottinettes pour enfant et les modèles dédiés exclusivement à des activités de loisirs ne sont pas subventionnés (ex : trottinette grosse roue ou tout terrain)

rgba(255,255,255,1) Publié le 25 octobre 2019